



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 29 novembre 2010

Compte rendu de réunion

| | |
|-------------------------|---|
| Rédacteur : DPFE | Service : DGFE/ Direction des Programmes |
| Réunion Externe | Date de la réunion : 15 novembre 2010 |

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :
(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

Cette réunion se voulait être avant tout une première prise de contacts entre les participants sélectionnés par l'équipe de pilotage. Par ailleurs, l'ordre du jour comportait les points suivants :

- Présentation de la démarche globale « Formation Ambition 2020 » et articulation avec les travaux d'élaboration du CPRDF
- Mandat du groupe de travail « égalité d'accès à la formation »
- Définition des objectifs et de la méthodologie du groupe de travail

Éléments significatifs :

Une présentation rapide des pilotes :

Présidente du Groupe : Saadika Harchi, Présidente de la 8^{ème} commission, Apprentissage, insertion, formation professionnelle et formation tout au long de la vie

Rapporteur : Patrick Meunier, Directeur de la Mission Locale de Châteauroux

Technicienne du Conseil Régional : Karine Adamczyk

Un tour de table pour identifier les membres du groupe et leur intérêt relativement à la thématique « égalité d'accès à la formation ». A l'issue du tour de table, il s'avère que l'égalité d'accès à la formation est indissociable de l'égalité d'accès à l'insertion sociale et professionnelle.

Première partie : Présentation de la démarche globale « Formation Ambition 2020 » et articulation avec les travaux d'élaboration du CPRDF

Karine Adamczyk rappelle les grandes lignes de l'organisation mise en œuvre dans le cadre du PRDF conduit entre 2003 à 2010 : démarche participative organisée en groupes de travail et chantiers, focus réalisé en 2008, etc.

En guise de bilan, une boîte à outils a été réalisée (en ligne sur le site [Etoile](#)) qui permet de visualiser des outils concrets à disposition des acteurs au travers de 38 fiches dont par exemple :

- *fiche n°15 : Comment rendre effectif le droit à la formation tout au long de la vie – la modularisation*
- *fiche n°25 : Convention de mobilisation pour l'insertion des jeunes en région Centre*
- *fiche n°37 : Observatoire de TIC en région Centre – Analyse du niveau d'équipement et d'usage des TIC*

Cette boîte à outils reflète les années de travail de la Région et de ses partenaires ; il faut prendre en compte le passé pour envisager l'avenir.

Du PRDF au CPRDF : Rappel des éléments réglementaires

La loi 24 nov. 2009 « pour l'orientation et la formation tout au long de la vie » modifie le PRDF en CPRDF. Points essentiels à retenir :

- un contrat signé entre l'État (représenté par le Préfet et le Recteur) et la Région
- de mettre en œuvre le CPRDF sur 1 an (adopté pour le 1er juin 2011), pour une mise en œuvre sur la durée de la mandature : soit un délai relativement contraint.
- le CPRDF doit être élaboré par la Région en CCREFP.

Pour mener les travaux d'élaboration du CPRDF, le Président de la Région Centre a fait des propositions dans un **Rapport adopté en session du 24 juin 2010** par l'Assemblée Plénière (disponible sur www.etoile.regioncentre.fr/CPRDF)

Le CPRDF en région Centre: 2 niveaux de construction :

- Un niveau institutionnel au sein du CCREFP : instance où sont représentées 4 collèges (Etat, Région, employeurs, syndicats de salariés+1 représentant du CESER). Création de la commission **C+FOR**, qui aura pour mission de négocier et construire le CONTRAT du CPRDF
- Un niveau plus largement ouvert aux partenaires et participatif Formation Ambition 2020,

Une démarche originale de la Région : Formation Ambition 2020 (FA 2020)

A l'heure où la Région est entrain d'élaborer avec l'Etat les éléments pour construire le futur CPRDF, la Région a souhaité mettre en œuvre une démarche originale poursuivant un double objectif :

- Donner la parole à ceux qui ont des choses à dire sur la formation
- Faire évoluer l'offre d'information et de formation.

FA 2020 s'articule avec l'élaboration du **SRADDT** lancé le 22 septembre en présence de tous les élus de la Région et du CESER. Le SRADDT est un schéma qui intégrera une vision du territoire à 10 ou 20 ans pour guider les priorités politiques. En ce sens, FA 2020 est le voler RH du SRADDT

Formation Ambition 2020 et les groupes de travail

- **GT1 : Prospective 2020 : quelles formations pour quels emplois ?** sous la Présidence d'Isabelle GAUDRON qui aura pour objectif l'accès et l'évolution aux métiers qui auront un impact sur l'offre de formation en Région Centre. Les autres groupes de travail devront s'alimenter des résultats de celui-ci.
- **GT2 : Service public de l'orientation et accompagnement en région** sous la Présidence de Chantal REBOUT
- **GT3 : Formation initiale, formation professionnelle, qualification professionnelle et alternance** sous la Présidence d'Agnès QUATREHOMME :
 - GT3.1 : schéma régional de l'enseignement supérieur
 - GT3.2 : formations sanitaires et sociales
 - GT3.3 : formations culturelles
- **GT4 : Formation tout au long de la vie, sécurisation des parcours professionnels et VAE** sous la présidence de Marie-Madeleine MIALOT
- **GT5 : Egalité d'accès à la formation** sous la présidence de Madame HARCHI
 - GT5.1 : créer un groupe spécifique sur l'égalité femmes / hommes, la lutte contre les discriminations.

Une feuille de route générale commune à tous les groupes

Elle définit les rôles de l'équipe de pilotage entre le/la président(e), rapporteur(e), expert(e), technicien(ne) et des participants qui la composent en fonction de chaque thématique.

Elle a pour objectifs de « production » de caler sur un calendrier contraint c'est-à-dire de

- *Produire un diagnostic des enjeux sur sa thématique, pour décembre 2010*
- *Faire des préconisations, des propositions, pour le printemps 2011*

Le calendrier

Le calendrier « restreint » de nos travaux est le suivant :

- 2 réunions (celle du 15/11/2010 et celle prévue le 06/12/2010) pour produire un diagnostic thématique en décembre et le transmettre à la C+FOR (vu lors d'une présente réunion avec les pilotes),
- 2 réunions début 2011 pour produire et transmettre des préconisations à la C+FOR en mars 2011

Une fois le CPRDF adopté, rien ne nous empêche a priori de poursuivre nos travaux après le 1er juin 2011 : il peut ensuite servir à mettre en œuvre les actions préconisées dans le CPRDF, ou bien à continuer certains travaux au titre de Formation Ambition 2020 en tant que telle (tout ne sera pas dans le contrat)

Deuxième partie : Appropriation du mandat du groupe de travail « Égalité d'accès à la formation »

Patrick Meunier : lecture des éléments de problématique posés dans le mandat et distingue alors deux obligations de service public :

- La formation comme un élément du parcours vers l'emploi avec l'idée que l'égalité de traitement et d'accès à la formation passe par un service comprenant, l'information, le conseil, l'accompagnement, la préparation...et « l'absence » de discrimination
- L'accessibilité à la formation avec une problématique de freins (accès au logement, à la mobilité, difficultés financières, handicap, situation familiale etc.)

Ces obligations doivent se faire au travers d'objectifs ciblés et qui doivent être réalisés par un calendrier restreint selon une phase de production pour décembre 2010 :

- *de rassembler des éléments d'observation*
- *d'établir une enquête régionale pour faire le point sur les actions innovantes prenant en compte la globalité de la situation individuelle*
- *de faire des préconisations permettant d'assurer une égalité d'accès à la formation*
- *de produire une analyse spécifique en matière d'égalité femmes / hommes et lutte contre des discriminations et de faire des propositions d'actions. Le groupe de travail 5.1 débattant sur ce sujet viendra alimenter de façon transversale le groupe 5.*

Patrick Meunier invite les participants à débattre pour s'entendre sur ce qu'évoque pour eux « l'égalité d'accès à la formation ».

Troisième partie : Définition des objectifs et de la méthodologie du groupe de travail

Saadika Harchi demande à chacun des participants de donner son point de vue relativement à l'identification des freins d'accès à la formation.

Christelle Péan : s'est interrogée entre participer au GT 5 ou au GT 5.1 puisque son champ de compétences est liée à l'insertion des publics en situation de handicap. D'un point de vue « philosophique », elle a souhaité finalement participer considérant que les personnes en situation de handicap souhaitent être considérées comme les autres. Elle déclare que l'AGEFIPH mène depuis des années des actions prenant en compte les besoins spécifiques des publics handicapés. Cependant, elle indique que la Région Centre est en recul en terme de placement (par rapport à la moyenne nationale). Il existe des outils de suivi sur la situation des demandeurs d'emploi handicapés inscrits en formation. L'AGEFIPH a l'habitude de partager ces données avec le Conseil Régional.

Myriam SQALLI : le souci est qu'il est du droit des personnes de ne pas se déclarer handicapées et qu'en conséquence, il est difficile de faire ressortir de réelles données.

Jacques VRAIN : les freins d'accès à la formation sont réels et pas seulement pour les personnes en situation de handicap. En réponse à ces freins que le groupe identifiera, attention à ne pas mettre en œuvre des actions nouvelles mais remettre au goût du jour celles existantes et souvent sous-utilisées. Qu'entend-on par sécurisations de parcours ?

Il faut identifier les freins, dans un premier temps relativement à la formation initiale puis à la formation continue sans traiter ces deux sujets dans une « globalité ».

L'étude du CESER et les divers travaux du CEREQ (région et locaux) peuvent alimenter le diagnostic pour les freins d'accès à la formation dans les entreprises.

Myriam SQALLI accueille au sein de son organisme de formation des publics en difficulté (primo arrivants, femmes, public en situation d'illettrisme...). Elle déclare que certaines personnes cumulent les freins d'accès. Elle liste l'exemple des mères avec la garde de leurs enfants, des problèmes de

financements, relevant du social ou de la santé, problèmes psychologiques. Le problème majeur est de devoir **faire rentrer ces personnes dans des « cases » pour des questions de financement d'actions et de publics éligibles. Or certaines personnes peuvent n'entrer dans aucune de ces cases...**

Jean-François DUFORT : problème de fléchage de financement. Certaines personnes sont exclues automatiquement des dispositifs d'aides ou de formations.

Alain Roy : la difficulté d'accès n'est pas forcément liée qu'au financement de la formation mais aussi basée sur la prise en charge par exemple des frais de déplacement, la prise en charge des personnes etc.

Il confirme que la formation profite à ceux qui ont déjà un niveau suffisant c'est-à-dire que les personnes en échec scolaire ont un certain blocage à l'idée de reprendre une formation mais aussi que **les formations sont trop « formatées ».** Il faudrait plus d'individualisation des parcours si l'on évite de l'abandon et donc un investissement vain. De manière générale, l'objectif pour Pôle Emploi ce n'est pas de les garder en formation mais de les accompagner dans la recherche d'un emploi. Cependant, même si des solutions existent pas offrir un meilleur accès à la formation (frais de formation, frais de déplacement, rémunération etc.), les demandeurs d'emploi freinent à l'idée de reprendre une formation. La modularisation des formations permettrait d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi.

Myriam SQALLI : il existe également des **problèmes de mobilité dans le sens où les pôles de formation se situent en majorité dans les grandes agglomérations.**

Alain Roy : il est difficilement envisageable pour une mère d'aller en formation sur un autre site que de son lieu d'habitation.

Catherine Guillaumin : les femmes ont des difficultés à quitter leur maison pour trouver un emploi, y compris quand il s'agit d'aller dans le chef lieu de canton le plus proche. Cela est vrai également pour les personnes en formation initiale. Les choix d'orientation sont faits aussi en fonction de cette problématique de mobilité.

Sylviane Thévenon : problématique de logement et d'internat pour les jeunes en formation initiale. Il faut penser une offre de formation intégrée dans les choix d'orientation proposés aux jeunes. L'internat du lycée dont elle est Provisoire n'est pas utilisé pendant les congés scolaires. Pourquoi ne pas en faire bénéficier certains publics ?

L'ensemble des partenaires est d'accord sur le fait que lorsque l'on parle de projet de formation à une personne à la recherche d'un emploi : sa réponse est automatiquement un refus. Ces personnes ont besoin d'un salaire pour subvenir aux besoins de leurs familles. La formation n'est pas leur priorité. La formation « oui » à condition qu'elle aboutisse à un emploi.

Jean-François Dufort : les besoins des entreprises sont surestimés et souvent trop précis pour accéder à un emploi (ex : personnes qualifiées et déjà formées). Les entreprises ne pensent pas spontanément à recruter puis à former. Elles veulent un personnel déjà qualifié et du coup, ont du mal à recruter.

Patrick Meunier : l'accompagnement est indissociable de la construction de projets de formation, notamment eu égard aux problématiques périphériques d'accès à la formation.

Jean-François Dufort : la formation n'aboutit toujours sur une reprise d'activité mais crée un certain dynamisme.

Saadika Harchi : la réunion en indiquant qu'il serait intéressant d'avoir des éléments de diagnostics chiffrés et des études portant sur les freins d'accès à formation avant la prochaine réunion. Par ailleurs, elle souhaite que le diagnostic soit accompagné de témoignages de bénéficiaires potentiels d'actions de formation rencontrant des difficultés dans la construction de leur parcours de formation.

Conclusion et suites à donner :

- Regrouper pour chacun ses idées pour alimenter la maquette du diagnostic pour l'accès à l'éducation et à la formation (données locales et régionales)
- Si possible, sonder son environnement professionnel : partenaires ou associations

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 06 décembre 2010 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

| NOM | PRENOM | ORGANISME |
|----------------|---------------|---|
| ADAMCZYK | Karine | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| CHAUVET | Bernard | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| DE LA FABREGUE | Françoise | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| DUFORT | Jean-François | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE |
| GUILLAUMIN | Catherine | UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS |
| HARCHI | Saadika | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| MEUNIER | Patrick | MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX |
| PEAN | Christelle | AGEFIPH |
| RAYNAUD | Monique | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| ROMERO | Christine | UNIVERSITE D'ORLEANS |
| ROY | Alain | POLE EMPLOI CENTRE |
| SCHLESINGER | David | APPEL DU LOIRET |
| SQALLI | Myriam | ASSOFAC |
| THEVENON | Sylvianne | LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF |
| VRAIN | Jacques | CESER |

Etaient excusés :

| NOM | PRENOM | ORGANISME |
|----------------|-----------|---|
| ARAUJO | Carine | AGEFOS PME |
| AUDOUIN | Anne | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| BAHEGNE | Patrick | DRJSCS |
| BOUZENAD | Fadila | FSU - SNUEP |
| DUPREZ | Pascal | CESER |
| FERBUS LAMBERT | Isabelle | MAIRIE ST JEAN DE LA RUELE |
| GELEZ | Denis | ARS |
| ODON | Sébastien | MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE |
| PLOUX | Eric | MOB EMPLOI 36 |
| POUX | Alain | MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS |
| ROBIN | Sophie | LIRE ET DIRE |
| SEITE-BUDOR | Anne | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE |
| VALIANI | Mélanie | DRJSCS |
| VANMAELDERGEM | Algue | CRAJEP DE LA REGION CENTRE |
| VANNIER | Christine | CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER |

Lexique des abréviations

CCREFF : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations

SRADDT : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire